



Observatoire Europe-Afrique 2020

Analyse d'un échantillon de 15 zones économiques spéciales en Afrique

Date : 30 juin 2017

Table des matières

1. Contexte et objectifs	3
2. Méthodologie	4
3. Résultats	5
3.1 Répartition géographique	5
3.2 Date de création vs. nombre d'entreprises implantées.....	6
3.3 Superficies disponibles	7
3.4 Degré de spécialisation sectorielle.....	8
3.5 Nombre d'emplois créés	10
3.6 Statut du gestionnaire.....	10
3.7 Origine des financements.....	11
3.8 Avantages proposés aux entreprises qui s'implantent	12
4. Bilan des ZES étudiées	15
5. Synthèse des forces et faiblesses	18
6. Conclusion	19

1. Contexte et objectifs

15 zones économiques spéciales situées dans 9 pays africains sont analysées et comparées dans la présente étude de cas. Ces zones ont été sélectionnées du fait de leur diversité en termes d'âge, de degré de réussite, de taille... Elles apportent par conséquent une vision qualitative de l'état des ZES en Afrique, de leurs forces et de leurs faiblesses¹.

L'objectif principal de cette analyse est de mettre en évidence les facteurs clés qui conditionnent la réussite d'une zone économique donnée et, à contrario, de comprendre les raisons des difficultés que rencontrent certaines d'entre elles

13 zones sont opérationnelles et 2 sont en phase de démarrage (réalisation des travaux de voirie et des bâtiments).

Liste des zones économiques spéciales analysées

Nom de la zone	Pays	Abréviation utilisée
COGEA	Afrique du sud	Goga (AS)
Village des technologies de l'information et des biotechnologies (VITIB)	Côte-d'Ivoire	Vitib (CI)
Alexandria Public Free Zone	Egypte	Alex (EGY)
Nasr-City Public Free Zone	Egypte	NASR (EGY)
Bole – Lemi Industrial Park	Ethiopie	Bole (ETH)
Hawassa Industrial Park	Ethiopie	Hawa (ETH)
Tema Export Processing Zones (TEMA EPZ)	Ghana	Tema (GHA)
Midpark (Casablanca Free Zone) (également appelée « Zone franche de Nouaceur »)	Maroc	Midp (MAR)
Tanger Free Zone (TFZ)	Maroc	Tang (MAR)
Tian-Lui	Maurice	Tian (MAU)
Calabar Export Free Trade Zone (CFTZ)	Nigeria	Cala (NIG)
Lekki Free Zone (LFZ)	Nigeria	Lekk (NIG)
Zone économique spéciale - Dakar	Sénégal	Daka (SEN)
ZFID (Mbao)	Sénégal	Mbao (SEN)
Parc d'Activités Economiques de Bizerte (PAEB)	Tunisie	Bize (TUN)

¹ Note importante : La taille de l'échantillon (15 ZES sur un total d'au moins 150 ZES opérationnelles à ce jour sur le continent africain) ne permet pas de prétendre à une représentativité statistique de la situation.

2.Méthodologie

Cette étude de cas a été réalisée à partir des fiches descriptives préparées par l'Observatoire Europe-Afrique 2020 au cours des années 2016 et 2017. Ces fiches s'appuient sur des sources primaires constituées des organismes de promotion de chaque zone et sur la presse spécialisée.

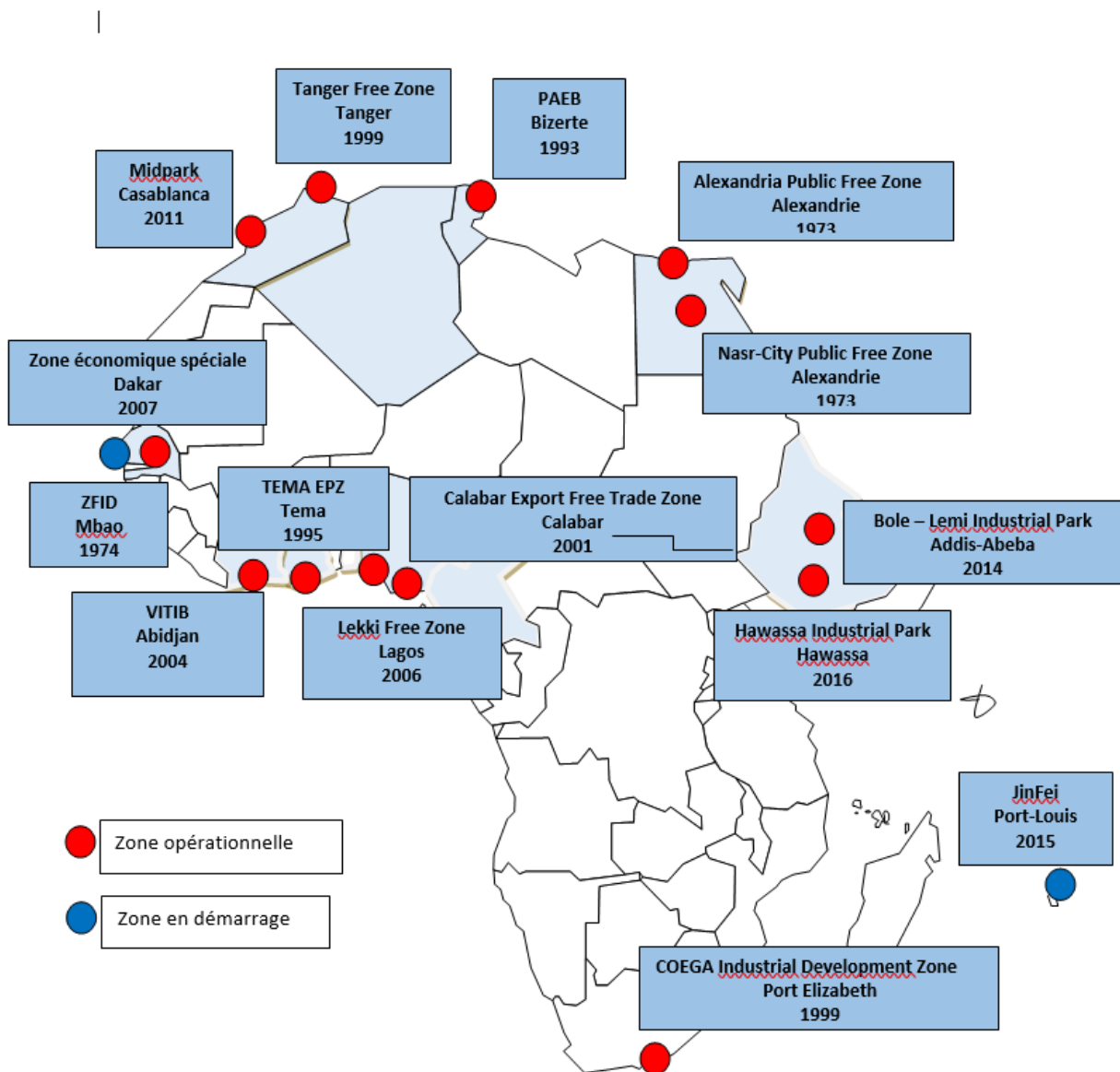
Les critères suivants ont été synthétisés, analysés et comparés :

- ✓ Répartition géographique des zones
- ✓ Date de création vs. nombre d'entreprises implantées
- ✓ Superficies aménagées
- ✓ Degré de spécialisation sectorielle
- ✓ Nombre d'emplois créés
- ✓ Mode de gestion (public / privé)
- ✓ Origine des financements
- ✓ Incitations fiscales proposées aux entreprises qui s'implantent.

3. Résultats

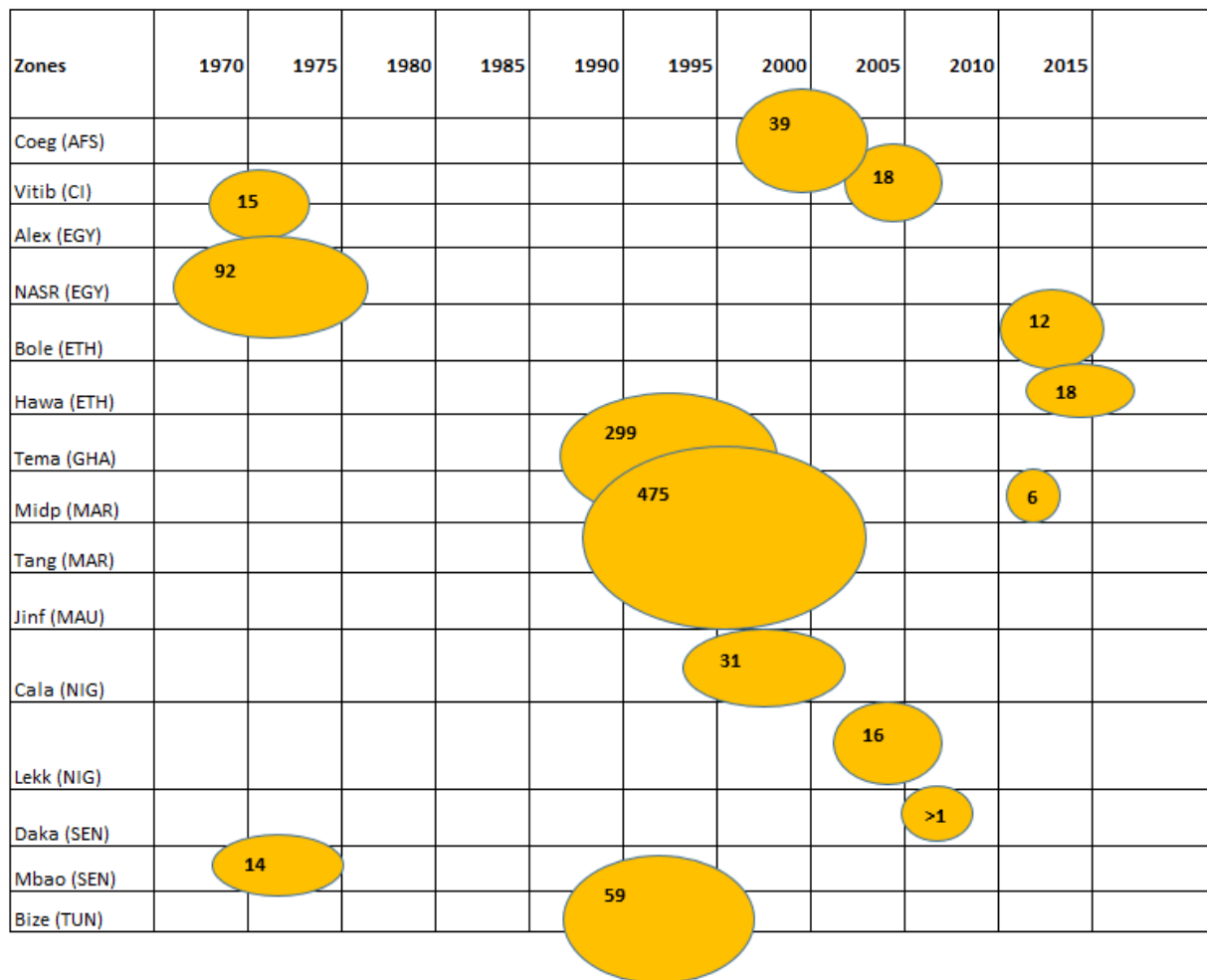
3.1 Répartition géographique

12 des 15 zones étudiées sont situées en zone littorale, à moins de 20km d'un grand port maritime. Les seules exceptions correspondent à des pays n'ayant pas d'accès à la mer (les deux ZES situées en Ethiopie) ou des pays dont la capitale n'est pas située en bord de mer (la ZES de Nasr-City en Egypte).



3.2 Date de création vs. nombre d'entreprises implantées

Les créations de zones économiques spéciales se sont accélérées en Afrique depuis le début des années 90. Le nombre d'entreprises par zone est compris entre 5 et 475 dans l'échantillon étudié. On note une corrélation assez nette entre l'âge des zones et le nombre d'entreprises installées, la plupart des zones créées au cours des 5 à 7 dernières années n'ayant pas encore rempli tous leurs espaces disponibles.



3.3 Superficies disponibles

Les superficies disponibles varient de 19 à 11 500ha, soit un rapport de 1 à 600.

- 2 zones (COGEA – Afrique du sud et ZES Dakar) atteignent ou dépassent 10 000ha
- 9 zones sont comprises dans une fourchette comprise entre 100 et 650ha
- 4 zones sont inférieures à 100ha.

Zone	Pays	Date de création	Superficie (ha)
COEGA	Afr. du sud	1999	11500
Village des technologies de l'information et des biotechnologies (VITIB)	Côte-d'Ivoire	2004	300
Alexandria Public Free Zone	Egypte	1973	568
Nasr-City Public Free Zone	Egypte	1973	75,6
Bole – Lemi Industrial Park	Ethiopie	2014	156
Hawassa Industrial Park	Ethiopie	2016	130
Tema Export Processing Zones (TEMA EPZ)	Ghana	1995	480
Midparc (Casablanca Free Zone) (également appelée « Zone franche de Nouaceur »)	Maroc	2013	63
Tanger Free Zone (TFZ)	Maroc	1999	500
JinFei	Maurice	2015	18,7
Calabar Export Free Trade Zone (CFTZ)	Nigeria	2001	220
Lekki Free Zone (LFZ)	Nigeria	2006	1200
Zone économique spéciale - Dakar	Sénégal	2007	10 000
ZFID (Mbao)	Sénégal	1974	650
Parc d'Activités Economiques de Bizerte (PAEB)	Tunisie	1993	81

3.4 Degré de spécialisation sectorielle

Le tableau de la page suivante décrit les domaines d'activités des entreprises implantées dans les différentes zones étudiées.

- ✓ Trois ZES sont spécialisées au plan sectoriel : VITIB (Côte d'Ivoire), Hawassa Industrial Park (Ethiopie) et Midparc (Maroc).
- ✓ Les 12 autres ZES s'articulent autour de trois à quinze secteurs selon les cas.

Les secteurs dont l'occurrence est la plus fréquente sont le textile/habillement, la transformation du bois, la fabrication des produits en cuir, la fabrication d'équipements médicaux, l'agro-alimentaire et les TIC.

		Constr. aéronautique	Constr. automobile	Transformation du bois	Cuir	Chimie	Produits pharma	Equip. élec. et Equipements médicaux	Machines et equip.	Métallurgie, sidérurgie, pétrole gaz, paraplétrolier	Textile, habillement	Transf. des plastiques	TIC	Ingénierie informatique	Agroalimentaire	Autres secteurs
Village des technologies de l'information et des biotechnologies (VITIB)	Côte-d'Ivoire												x			
Alexandria Public Free Zone	Egypte															
Damietta Public Free Zone	Egypte		x	x			x	x		x	x			x		
Bole – Lemi Industrial Park	Ethiopie			x							x					
Hawassa Industrial Park	Ethiopie										x					
Nasr-City Public Free Zone	Egypte	x		x	x	x	x	x	x	x		x		x		Verre et objets en verre.
Tema Export Processing Zones (TEMA EPZ)	Ghana		x						(x) (1)		(x)	(x)	(x) (3)	x (prépondérantes)		Fabrication de mousses, emballage, fabrication de DVD, cartes de crédit... (1): fabrication de machines IAA (3): Call centers/data centers
Midparc (Casablanca Free Zone) (également appelée « Zone franche de Nouaceur »)	Maroc	x					(x)									
Tanger Free Zone (TFZ)	Maroc	x	x					x	x		x			x		
JinFei	Maurice															
Calabar Export Free Trade Zone (CFTZ)	Nigeria		x					x			x	x		x (2)		(2): cacao, huile de palme
Lekki Free Zone (LFZ)	Nigeria	x	x	x		x		x			x			x		Commerce et Logistique
Zone économique spéciale - Dakar	Sénégal															
ZFID (Mbao)	Sénégal			x												Chaussure, cheveux synthétiques, conditionnement du sucre, cuir, piles sèches, pneus pour cycles
Parc d'Activités Economiques de Bizerte (PAEB)	Tunisie				x (4)			x		x	x	x		x (5)		Construction de bateaux de plaisance. (4): Additifs pour la production d'antigel et de liquides de freins. (5): Centre d'appel.

3.5 Nombre d'emplois créés

Les informations relatives aux emplois créés au sein des ZES sont parcellaires. Les données disponibles montrent que les zones COEGA (Afrique du sud) et Midparc (Maroc) ont un effectif moyen par entreprise de 1500 à 2000 personnes, tandis que les autres zones se situent dans une fourchette de 60 à 250 personnes.

Zone	Pays	Date création	Nbre d'entreprises	Emplois créés	Ratio emplois créés/entreprise
COEGA	Afr. du sud	1999	39	>62000	1590
Bole – Lemi Industrial Park	Ethiopie	2014	12	3000	250
Midparc (Casablanca Free Zone)	Maroc	2013	6	12000	2000
Tanger Free Zone (TFZ)	Maroc	1999	>475	47000 (2015)	99
ZFID (Mbao)	Sénégal	1974	14	900	64
Parc d'Activités Economiques de Bizerte (PAEB)	Tunisie	1993	59	4300 (2015)	73

3.6 Statut du gestionnaire

Le statut public du gestionnaire reste le cas le plus fréquemment rencontré. La proportion des zones privées, à l'initiative de sociétés d'investissement ou d'industriels, tend toutefois à augmenter.

Nom	Pays	Date de création	Statut du gestionnaire de la zone
COEGA	Afr. du sud	1999	Public
Village des technologies de l'information et des biotechnologies (VITIB)	Côte-d'Ivoire	2004	Privé
Alexandria Public Free Zone	Egypte	1973	Public
Nasr-City Public Free Zone	Egypte	1973	Public
Bole – Lemi Industrial Park	Ethiopie	2014	Public
Hawassa Industrial Park	Ethiopie	2016	Public

Tema Export Processing Zones (TEMA EPZ)	Ghana	1995	Public
Midparc (Casablanca Free Zone) (également appelée « Zone franche de Nouaceur »)	Maroc	2013	Privé
Tanger Free Zone (TFZ)	Maroc	1999	Public
JinFei	Maurice	2015	Public / privé
Calabar Export Free Trade Zone (CFTZ)	Nigeria	2001	Public
Lekki Free Zone (LFZ)	Nigeria	2006	Privé + public (minoritaire)
Zone économique spéciale - Dakar	Sénégal	2007	Public
ZFID (Mbao)	Sénégal	1974	Public
Parc d'Activités Economiques de Bizerte (PAEB)	Tunisie	1993	Public

3.7 Origine des financements

Depuis une dizaine d'années, la Chine multiplie les initiatives de création de zones franches, en particulier en Ethiopie, à Maurice, au Nigéria et au Sénégal.

Les zones franches égyptiennes ont été largement financées par des entreprises saoudiennes et koweïtiennes.

Nom	Pays	Date de création	Financements étrangers
COEGA	Afr. du sud	1999	
Village des technologies de l'information et des biotechnologies (VITIB)	Côte-d'Ivoire	2004	Inde (Exim Bank), BOAD, BIDC
Alexandria Public Free Zone	Egypte	1973	Pays du Golfe
Nasr-City Public Free Zone	Egypte	1973	Pays du Golfe
Bole – Lemi Industrial Park	Ethiopie	2014	Banque Mondiale
Hawassa Industrial Park	Ethiopie	2016	Chine

Tema Export Processing Zones (TEMA EPZ)	Ghana	1995	-
Midparc (Casablanca Free Zone) (également appelée « Zone franche de Nouaceur »)	Maroc	2013	-
Tanger Free Zone (TFZ)	Maroc	1999	-
JinFei	Maurice	2015	Chine
Calabar Export Free Trade Zone (CFTZ)	Nigeria	2001	-
Lekki Free Zone (LFZ)	Nigeria	2006	Chine
Zone économique spéciale - Dakar	Sénégal	2007	Emirats Arabes Unis, (Chine?)
ZFID (Mbao)	Sénégal	1974	-
Parc d'Activités Economiques de Bizerte (PAEB)	Tunisie	1993	-

3.8 Avantages proposés aux entreprises qui s'implantent

Le tableau ci-dessous montre la diversité des incitations fiscales et juridiques proposées par les ZES pour attirer les investisseurs. On remarque en particulier que nombre de ces incitations sont réservées aux entreprises exportatrices.

Nota : Les cases blanches signifient que l'information n'est pas disponible.

		Impôt sur les sociétés	Autres avantages accordés aux entreprises
Village des technologies de l'information et des biotechnologies (VITIB)	Côte-d'Ivoire	0% pendant 5 ans puis 1% à partir de la 6ème année	Liberté de transfert de fonds émanant des salaires et des dividendes distribués Aucune limite sur les investissements étrangers et locaux
Alexandria Public Free Zone	Egypte		
Bole – Lemi Industrial Park	Ethiopie	0% pendant 6 ans pour les investissements productifs dans les secteurs du textile, du cuir et du sucre.	Exemption de taxes douanières sur les importations d'équipement, machines-outils et matériaux de construction.

		2 années supplémentaires d'exonération pour les investisseurs qui exportent au minimum 60% de leur production	
Hawassa Industrial Park	Ethiopie	Exonération totale pendant 10 ans.	Exonération totale et illimitée dans le temps sur les importations de machines et équipements. Des prêts sont accordés par IPDC pour l'achat de 75% à 80% du coût des machines et équipements. Aide à la formation du personnel pour les investisseurs locaux (85% des coûts pendant 5 années, puis dégressif) Subventions pour la rémunération d'un encadrement expatrié pour les investisseurs locaux (pendant 5 ans).
Nasr-City Public Free Zone	Egypte		
Tema Export Processing Zones (TEMA EPZ)	Ghana		Franchise de droits et de quotas
Midparc (Casablanca Free Zone) (également appelée « Zone franche de Nouaceur »)	Maroc	0% pendant 5 ans puis 8,75 % les 20 années suivantes puis 17.5 % au-delà.	Guichet unique. Exonération de la TVA. Exonération des droits de douane. Libre rapatriement des bénéfices et des capitaux. Procédures douanières simplifiées. Subventions à la formation. Subventions du coût d'acquisition des biens d'équipement neufs.
Tanger Free Zone (TFZ)	Maroc	Impôt sur les dividendes: Exonération pendant 5 ans (8,75% après) Impôt sur les sociétés: Abattement de 80%	Guichet unique. Exonération de la TVA. Exonération des droits de douane.
JinFei	Maurice		
Calabar Export Free Trade Zone (CFTZ)	Nigeria		

Lekki Free Zone (LFZ)	Nigeria	<p>Complete tax exemption from all Federal, State and Local Government taxes, rates, customs duties and levies.</p> <p>Duty-free, tax-free import of raw materials and components for goods destined for re-export</p> <p>Duty-free capital goods, consumer goods, machinery, equipment, and furniture</p> <p>Permission to sell 100% of manufactured, assembled or imported goods into the domestic Nigerian market</p>	
Zone économique spéciale - Dakar	Sénégal	Exonération totale	
ZFID (Mbao)	Sénégal	Impôt sur les sociétés de 15 % (contre 25 % en régime commun) pendant 25 ans et renouvelable.	Statut d'Entreprises Franches d'Exportation qui prévoit la franchise de douane à l'import et à l'export pour les entreprises exportatrices (80 % au moins de leur chiffre d'affaires)
Parc d'Activités Economiques de Bizerte (PAEB)	Tunisie	<p>Imposition des bénéfices provenant des activités d'exportation à un taux de l'IS de 10%</p> <p>Dégrèvement des bénéfices réinvestis</p> <p>Suspension de la TVA sur les achats locaux</p> <p>Exonération totale des taxes douanières pour les matières premières, marchandises et équipements importés</p>	<p>o Liberté d'investissement</p> <p>o Liberté de transfert des bénéfices</p> <p>o Liberté de rapatriement des capitaux investis</p> <p>o Liberté d'importation des biens nécessaires à l'activité</p> <p>o Possibilité de vente de 30% du chiffre d'affaires sur le marché local.</p>
Parc d'Activités Economiques de Bizerte (PAEB)			

4. Bilan des ZES étudiées

COEGA Industrial Development Zone (Afrique du sud) est une réussite incontestable. Cette ZES a réussi à attirer des acteurs internationaux de premier plan dans des secteurs à forte valeur ajoutée, a créé de très nombreux emplois et a contribué à dynamiser les exportations du pays. Elle a attiré de nombreux investisseurs étrangers.

Le Village des technologies de l'information et des biotechnologies (Côte-d'Ivoire) constitue le seul exemple de zone franche focalisée au départ exclusivement sur les TIC et les biotechnologies. Suite à la restructuration effectuée en 2013, 45 entreprises ont été sorties du parc sur les 55 inscrites. Parmi les 18 entreprises implantées à ce jour, on observe une ouverture vers l'assemblage de produits électroniques. Les conditions fiscales sont particulièrement avantageuses (0% d'impôts pendant les cinq premières années puis 1% à partir de la 6ème année).

Alexandria Public Free Zone (Egypte) a été l'une des premières ZES publiques créées en Afrique (1973). Elle a atteint depuis longtemps son stade de maturité et la superficie disponible est presque totalement occupée. Elle a progressivement concentré ses activités autour de quelques grandes entreprises des secteurs de la chimie et du textile/habillement.

Nasr-City Public Free Zone (Egypte) a été créée en 1973 dans le cadre de la politique des zones franches du gouvernement égyptien. Cette ZES regroupe 92 entreprises appartenant à 11 secteurs d'activités différents. Longtemps orientée vers l'assemblage automobile, l'électronique, la confection et le cuir, elle s'oriente de plus en plus vers les activités liées aux TIC.

Bole-Lemi Industrial Park (Ethiopie) a réussi en deux ans à attirer 12 entreprises textiles internationales des secteurs textile/habillement et cuir. Un investisseur chinois a joué un rôle de locomotive. Les conditions fiscales sont particulièrement avantageuses bien que contraignantes (défiscalisation des bénéficiaires sur une période de 6 ans pour les investissements productifs dans les secteurs du textile, du cuir et du sucre ; exemption fiscale additionnelle des bénéficiaires sur 2 ans pour les investisseurs qui exportent au minimum 60% de leur production).

Hawassa Industrial Park (Ethiopie) s'est développé au départ grâce à l'implication d'un gros investisseur chinois. Située à 275km au sud d'Addis-Abeba, cette ZES est le seul exemple de zone franche implantée « à l'intérieur des terres » et hors d'une capitale dans l'échantillon étudié. Son « business model » est original : En 2017, 18 entreprises étrangères étaient installées dans la zone (Chine, USA, Inde, Sri-Lanka...), dont les fabricants de vêtements PVH et NHM. La plupart d'entre elles ont délocalisé leurs productions asiatiques. Neuf entreprises étrangères de la zone ont donné leur accord pour vendre la totalité de leur production à PVH. Les conditions fiscales sont avantageuses : exonération totale pendant 10 ans de l'impôt sur les sociétés.

Tema Export Processing Zones (Ghana) a réussi à attirer 300 entreprises. Elle pratique depuis sa création en 1995 une politique consistant à promouvoir des secteurs d'activités multiples

même s'ils n'ont pas de synergies particulières : transformation des plastiques, textiles/vêtements, call centers/data centers, fabrication de mousses, TIC, emballages, fabrication de machines IAA, fabrication de DVD, cartes de crédit.... A noter que la zone franche héberge l'une des plus grandes entreprises de transformation du poisson en Afrique de l'Ouest, avec le traitement d'environ 170 tonnes de thon par jour. Les IAA, la transformation du bois et le textile/habillement sont les secteurs prépondérants en nombre. En outre, la zone a bénéficié de l'accord AGOA (African Growth and Opportunity Act) qui lui offre un accès privilégié au marché américain pour les produits textiles. Cet accord a fortement contribué au développement du "Textile and Garment Village" à l'intérieur de la "Tema Export Processing Zone".

Midparc (Casablanca, Maroc) résulte d'une initiative concertée d'industriels privés, dont l'objectif vise à développer la zone autour de quelques secteurs de haute-technologie : aéronautique, spatial, électronique, défense, sécurité. Les unités industrielles qui y sont construites sont de grande dimension (6 entreprises ont créé 12000 emplois). Les conditions fiscales sont attractives : 0% pendant les cinq premières années d'activité puis 8,75 % les 20 années suivantes puis 17,5 % au-delà.

Tanger Free Zone (Maroc) apparaît comme une réussite incontestable, avec plus de 475 entreprises implantées ayant généré au moins 50 000 emplois à ce jour. Le modèle de développement est original. Il s'est appuyé au départ sur la volonté d'un acteur industriel (Renault-Nissan) d'implanter un site de construction automobile de grande capacité, destiné principalement à l'exportation. Cette stratégie très volontariste a constitué un pôle d'attraction pour les fournisseurs, sous-traitants et même concurrents. L'impôt sur les sociétés bénéficie d'un abattement de 80%.

JinFei (Maurice). Ce projet illustre bien les difficultés rencontrées par un projet de ZES lorsque le cadre institutionnel est mal défini au départ. Pendant plus de 7 années, la zone a végété du fait d'une lutte d'influence entre l'Inde et la Chine. Ce n'est qu'en 2016, soit 8 ans après sa création, qu'un cadre juridique a été entériné, permettant d'allouer à une entreprise chinoise (Shanxi Jin Fei Investment Co) la superficie nécessaire pour réaliser un projet de "Smart City".

Calabar Export Free Trade Zone (Nigeria) souffre depuis sa création en 2001 de plusieurs handicaps : opacité de sa gestion, insuffisance des conditions sanitaires, problèmes récurrents de tirant d'eau dans le chenal de la rivière Calabar (les entreprises importatrices et exportatrices doivent utiliser les ports plus éloignés de Lagos ou de Port-Harcourt, conduisant à des opérations de préacheminement routier coûteuses) et perturbations dans l'alimentation en électricité obligeant les entreprises à s'équiper de groupes électrogènes. En 2014, l'état de Calabar déplorait l'absence de retombées économiques tangibles, en particulier au niveau du contenu local de la main-d'œuvre dans la zone. Jusqu'en 2011, la zone éprouvait des difficultés à se remplir. Depuis 2 ans il semble que l'organisme gestionnaire a repris les choses en main et que la situation s'est améliorée. En 2016, 31 entreprises sont opérationnelles, 16 sont en cours d'installation avancée, 20 sont en construction et 11 sont en projet.

Lekki Free Zone (Nigeria) a déjà attiré 116 investisseurs nationaux et étrangers dont 16 ont commencé à opérer. Les investissements du groupe nigérian Dangote représentent à eux seuls

près des trois-quarts des investissements. En 2017, le groupe Dangote développait quatre projets stratégiques dans la zone : une raffinerie pétrolière, une usine de transformation d'engrais, un projet de gazoduc sous-marin et un projet d'usine pétrochimique qui devraient aboutir d'ici à 2019. La zone est toutefois pénalisée par l'abandon du projet de terminal à conteneurs à Ibeju Lekki à proximité de la ZES, du fait d'une insuffisance de fonds pour mener le projet à terme. Les conditions fiscales sont avantageuses (exemption complète de tous impôts et taxes).

Zone économique spéciale – Dakar (Sénégal). Lancé en 2007, ce projet de ZES peine à se développer. Les appels d'offres pour les travaux de connectivité et l'assainissement des terrains n'ont été lancés qu'en 2011. Il semble qu'aucune entreprise ne s'est installée à ce jour. Des investisseurs chinois ont été contactés pour apporter un appui sur les questions commerciales.

ZFID Mbao (Sénégal). 180 entreprises étaient implantées dans cette zone en 2008 mais ce nombre est descendu à 15. Les activités sont disparates : chaussures, cheveux synthétiques, conditionnement du sucre, cuir, piles sèches, pneus pour cycles. Depuis 1996, aucune nouvelle entreprise n'est autorisée à s'y installer. Les entreprises déjà présentes ont vu proroger leurs avantages jusqu'en 2016.

Parc d'Activités Economiques de Bizerte (Tunisie). Cette ZES compte plus de 60 entreprises (industrie: 62,7%, services: 30,5%, commerces: 6,8%). Elle se caractérise par la diversité des secteurs d'activités: matériel médical à usage unique, confection et broderie , sidérurgie, transformation des matières plastiques, agroalimentaire, construction et réparation navale, raffinage de sucre, industrie aéronautique.... En 2014, le P.A.E.B a réalisé près de 8 % du total national des I.D.E dans les industries manufacturières. Les bénéfices provenant des activités d'exportation sont soumis à un impôt sur les sociétés au taux de 10%.

5.Synthèse des forces et faiblesses

Le bilan des ZES effectué ci-avant permet de mettre en évidence les principaux facteurs de succès d'une zone ou, au contraire, les facteurs qui ont entravé son développement. Le tableau ci-dessous récapitule ces facteurs clés.

Il apparaît clairement que l'existence de synergies potentielles entre les entreprises implantées dans une zone jouent un rôle de dynamisation essentiel. On constate néanmoins que plusieurs ZES ayant accueilli des entreprises appartenant à des secteurs d'activité ne présentant pas de synergies ont réussi à tirer leur épingle du jeu. Ce n'est donc pas un facteur indispensable.

Facteurs de succès	Exemples	Contre-exemples
Poids économique du pays en tant que puissance exportatrice	COEGA (Afr. du sud)	Zone économique spéciale – Dakar (Sénégal).
Conditions fiscales avantageuses (en particulier en matière d'impôts et taxes, mais également en matière d'accompagnement à l'investissement et à la formation)	Bole-Lemi Industrial Park (Ethiopie)	
Stabilité politique du pays	Midparc (Casablanca, Maroc)	
Existence d'un investisseur important au départ, qui joue un rôle de « locomotive ». Ce rôle peut être assumé (Renault-Nissan au Maroc) ou implicite (Dangote au Nigéria)	Tanger Free Zone (Maroc) Lekki Free Zone (Nigeria)	
Développement d'une logique de « cluster » dans un secteur donné, basée sur les synergies entre les donneurs d'ordres déjà implantés et leurs sous-traitants et fournisseurs, ainsi que sur des accords de reprise de la production...	Tanger Free Zone (Maroc) Hawassa Industrial Park (Ethiopie)	
Existence d'un cadre institutionnel et juridique clair au démarrage de la zone.		JinFei (Maurice)
Proximité d'un port, de préférence en eau profonde.	Tema Export Processing Zones (Ghana)	
Qualité de la fourniture en électricité industrielle		Calabar Export Free Trade Zone (Nigeria)
Conditions sanitaires satisfaisantes		Calabar Export Free Trade Zone (Nigeria)
Transparence dans la gestion de la zone		Calabar Export Free Trade Zone (Nigeria)

6. Conclusion

L'Afrique du sud, le Maroc, le Ghana et l'Éthiopie² ont développé avec succès des zones franches spécialisées en s'appuyant sur des coûts de main-d'œuvre avantageux, sur une logistique performante et sur des accords de libre-échange.

- ✓ Le Maroc a focalisé le développement des zones franches sur les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, du spatial, de l'électronique et des énergies renouvelables. La proximité du marché européen est un atout très fort.
- ✓ L'Afrique du sud a développé des "clusters" industriels spécialisés en chimie, métallurgie, sidérurgie, IAA, ciment, énergie, santé, logistique.
- ✓ Le Ghana, a bénéficié de l'accord « African Growth and Opportunity Act » (AGOA), lui permettant de développer le « Textile & Garment Village ».
- ✓ L'Éthiopie a développé avec succès plusieurs ZES spécialisées dans le secteur du textile et de l'habillement.

L'Égypte, la Tunisie et le Nigéria ont obtenu des résultats, mais avec des degrés de succès variables. Les zones franches développées dans ces pays sont généralement peu spécialisées.

Au Sénégal, les ZES analysées sont caractérisées par une faible spécialisation sectorielle et une absence d'économies d'échelle. Cette dispersion sectorielle est néfaste aux effets de complémentarité. Les activités relèvent pour l'essentiel de secteurs à faible valeur ajoutée nécessitant une main d'oeuvre peu qualifiée.

² L'attention du lecteur est encore une fois attirée sur le fait que ces conclusions portent sur l'analyse d'un échantillon de 15 ZES africaines. Les pays cités sont donc seulement des exemples.